

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

COMITÉ DE COORDINATION INTERUNIONS, TROISIÈME SESSION INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, THIRD SESSION

(Genève, 28 septembre au 1er octobre 1965)

(Geneva September 28 to October 1, 1965)

PROJET DE RAPPORT SUR LA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE

OUVERTURE DE LA SESSION

1. La troisième session ordinaire du Comité de coordination interunions s'est tenue à Genève du 28 septembre au 1er octobre 1965.

2. Lors de l'ouverture de la session, le Comité comptait vingt-deux membres, dont dix-huit étaient représentés, à savoir: République fédérale d'Allemagne, Belgique, Ceylan, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Maroc, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Tchécoslovaquie. Au cours de la session, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, devenue membre du Comité exécutif de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (Union de Paris) est devenue le 23ème membre du Comité. Les quatre membres non représentés étaient: Brésil, Nigéria, Portugal, Yougoslavie.

3. Les Etats suivants étaient représentés par des observateurs: Algérie, Autriche, Colombie, Congo (Brazzaville), Philippines, Saint-Siège.

4. La liste complète des participants est annexée au présent Rapport.

5. La session a été déclarée ouverte par M. Ion ANGHEL (Roumanie), Président sortant du Comité.

6. Dans son discours d'ouverture, M. ANGHEL a rappelé les points essentiels de l'activité des BIRPI depuis octobre 1964 : préparation de la réforme administrative des BIRPI et des Unions qu'ils administrent, préparation de l'introduction des certificats d'inventeur dans le texte de la Convention de Paris, préparation de la revision de la Convention de Berne, octroi de stages, établissement d'une loi-type sur les inventions. Toutes ces activités ont eu lieu dans un esprit de véritable collaboration internationale, sans discrimination entre les Etats membres selon leur situation politique, sociale ou économique.

7. Le Directeur des BIRPI a fait savoir que, outre les adhésions mentionnées dans les divers documents, l'Algérie venait d'adhérer à l'Union de Paris avec effet au 1er mars 1966, et que l'on s'attendait à l'adhésion de la Colombie dans un proche avenir. Dans ces conditions, les Représentants de l'Algérie et de la Colombie ont été admis au Comité en qualité d'observateurs.

ELECTION DU NOUVEAU BUREAU

8. Sur une proposition de la Délégation de la France, appuyée par les Délégations de la Tchécoslovaquie et de la République fédérale d'Allemagne, M. l'Ambassadeur TALAMO (Italie, Etat membre à la fois du Comité exécutif de l'Union de Paris et du Comité permanent de l'Union de Berne) a été élu par acclamations Président du Comité, et M. PURUSHOTTAM (Inde, Etat membre du seul Comité permanent de l'Union de Berne) et M. KISS (Hongrie, Etat membre du seul Comité exécutif de l'Union de Paris) ont été élus, également par acclamations, Vice-Présidents du Comité.

DECLARATIONS PRELIMINAIRES

9. Avant qu'il soit procédé à l'adoption de l'ordre du jour, M. LABRY (France) a fait une déclaration préliminaire : rappelant que l'article 7 du Règlement intérieur du Comité prévoit que la nature des fonctions du Comité est purement consultative et se limite aux questions administratives, financières et autres d'intérêt commun aux BIRPI, il exprima l'opinion que les documents préparatoires excédaient ces limites, étant donné qu'ils traitent également de questions qui, à son avis, n'intéressent que certaines Unions déterminées. Il exprima l'opinion que le Comité n'avait la compétence d'examiner, et ne devrait donc examiner, que les questions d'intérêt commun à deux ou plusieurs Unions.

10. M. DE SANCTIS (Italie) a déclaré partager l'opinion de M. Labry.

11. Le Directeur des BIRPI a remarqué que le projet d'ordre du jour et les documents préparatoires traitaient exactement du même genre de questions que les ordres du jour et les documents préparatoires des deux premières sessions du Comité. Lors de ces sessions, aucune objection n'a été élevée. Il a exprimé l'opinion que, compte tenu du fait que toutes les Unions étaient administrées par le même secrétariat, pratiquement toutes les questions administratives étaient d'intérêt commun. En outre, le Comité de coordination interunions est le seul forum dans lequel les Etats membres des Unions de Berne, de Madrid, de La Haye et de Nice peuvent exprimer leur opinion sur des questions administratives, étant donné que ces Unions ne disposent d'aucun organe, comprenant les Etats membres, compétent en matière administrative. Si les Etats membres de ces Unions ne désirent pas discuter des questions concernant ces Unions au sein du présent Comité, alors les BIRPI seront privés de l'opinion des Etats membres et devront - comme ils l'ont fait jusqu'en 1963 - traiter uniquement et directement avec le Gouvernement suisse en tant qu'Autorité de surveillance.

12. MM. WINTER (Etats-Unis d'Amérique), VAN ZWEIGBERGK (Suède), HAERTEL (République fédérale d'Allemagne) et DE HAAN (Pays-Bas) ont partagé l'opinion du Directeur des BIRPI et n'ont vu aucune raison d'abandonner la coutume établie par les deux premières sessions du Comité.

13. Le Directeur des BIRPI a rappelé que si les propositions de réforme de structure des BIRPI et de leurs Unions sont adoptées, et lorsqu'elles le seront - et l'on peut espérer qu'elles le seront lors de la Conférence de Stockholm de 1967 - alors toutes les Unions disposeront d'organes administratifs propres; partant, le rôle du Comité de Coordination Interunions sera modifié en ce sens que ce Comité s'occupera surtout des questions de coordination.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14. L'ordre du jour proposé (document CCIU/III/1) a été adopté à l'unanimité.

AMENDEMENTS AU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE

15. Les amendements proposés (document CCIU/III/5) ont été adoptés à l'unanimité : toute référence au Bureau permanent de l'Union de Paris sera donc comprise comme une référence au Comité exécutif de ladite Union.

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DES BIRPI DEPUIS LE
MOIS D'OCTOBRE 1964

16. Le Comité a examiné les documents CCIU/III/6 et 8.

17. Le Directeur des BIRPI a présenté également un rapport sur les Cours de propriété industrielle tenus la semaine précédente à Genève par les soins des BIRPI, cours auxquels ont assisté quelque 300 participants.

18. M. WINTER (Etats-Unis d'Amérique) a exprimé la satisfaction de son Gouvernement au sujet des activités des BIRPI durant les années passées, en ce qui concerne principalement l'établissement d'une loi-type sur les inventions pour les pays en voie de développement, le programme des stages, et la collaboration avec les Nations Unies.

19. M. UGGLA (Suède) a demandé si une nouvelle réunion sur les questions de structure devait être convoquée en vue de la préparation de la Conférence de Stockholm.

20. M. GRANT (Royaume-Uni) a exprimé le vœu que les BIRPI ne prennent pas d'engagement avant que les Gouvernements aient été dûment consultés, en ce qui concerne l'établissement d'un service d'information en vue de l'identification des brevets concernant la même invention. Il craint, en effet, que ce service ne fasse double emploi avec les plans déjà bien avancés de l'Institut International des Brevets et de l'ICIREPAT.

21. Le Directeur des BIRPI a exposé que les activités effectuées jusqu'à présent en ce domaine se basent sur les recommandations des comités compétents, et qu'aucun engagement ne sera pris avant que tous les organes compétents soient consultés. Il remercia les Offices de brevets de Munich et de Washington pour l'aide particulière qu'ils ont apportée aux BIRPI.

22. M. DE HAAN (Pays-Bas) a déclaré que le plan étudié par les BIRPI était très important et fort différent de ceux de l'IIB et de l'ICIREPAT : alors que ces derniers concernent la recherche dans l'état de la technique, dans le domaine des inventions, le premier ne vise qu'à identifier les brevets concernant la même invention sur la base du numéro de priorité.

23. M. HAERTEL (République fédérale d'Allemagne) s'est déclaré d'accord avec M. de Haan et a félicité les BIRPI des résultats appréciables obtenus au cours de l'année précédente.

24. M. LABRY (France) a déclaré qu'il faudrait laisser au Gouvernement suédois et au Directeur des BIRPI le soin de décider, à la lumière des développements ultérieurs, si une réunion préparatoire supplémentaire sur les questions de structure devrait être convoquée avant la Conférence de Stockholm.

25. Le Directeur des BIRPI a déclaré que c'était exactement le sens du paragraphe (5) du document CCIU/III/4.

26. Le Comité a pris acte des rapports contenus dans les documents CCIU/III/6 et 8 et a émis à leur sujet un avis favorable.

RAPPORT FINANCIER DES BIRPI SUR L'EXERCICE 1964

27. Le Comité a examiné le document CCIU/III/3.

28. M. LORENZ (observateur, Autriche) a relevé que la nomenclature des budgets et celle du rapport financier différaient sur certains points, ce qui rend les comparaisons difficiles.

29. M. BOGSCH (BIRPI) a signalé que les BIRPI s'efforçaient continuellement d'améliorer leur nomenclature budgétaire et que c'était la raison de ces différences.

30. Le Comité a pris acte du rapport contenu dans le document CCIU/III/3, et a émis à son sujet un avis favorable.

RAPPORT SUR DES QUESTIONS DE PERSONNEL DES BIRPI

31. Le Comité a examiné le document CCIU/III/7.

32. M. BOGSCH (BIRPI) en a résumé le contenu, à l'exception des parties concernant les traitements du Directeur et des Vice-Directeurs.

33. M. KUNZ (Tchécoslovaquie), tout en exprimant sa satisfaction quant à l'amélioration de la répartition géographique au sein du personnel au cours de l'année précédente, a souligné qu'un seul membre du personnel était d'origine extra-européenne, qu'un seul provenait d'un pays socialiste et qu'aucun ne provenait d'un pays en voie de développement. Il exprima l'espoir que des améliorations ultérieures et substantielles seraient apportées à cette situation.

34. M. ANGHEL (Roumanie) s'est déclaré d'accord avec les observations de M. Kunz.

35. Le Directeur des BIRPI a répondu qu'il était pleinement conscient de la nécessité de recruter des fonctionnaires dans des pays dont aucun ressortissant n'est encore membre du personnel des BIRPI. Il souligna toutefois certaines difficultés pratiques : les BIRPI comptent environ 80 Etats membres et seulement une vingtaine de postes de la catégorie professionnelle; une bonne connaissance des langues de travail du Secrétariat est indispensable; des candidats qualifiés sont rarement présentés par les pays en voie de développement, qui en ont besoin pour eux-mêmes, au sein de leurs Administrations nationales.

36. L'applicabilité aux traitements du Directeur et des Vice-Directeurs de l'amendement proposé dans le paragraphe (19) du document CCIU/III/7 a fait l'objet d'un vote dont le résultat a été le suivant : 16 voix pour, aucune contre, et une abstention. La disposition proposée au paragraphe (24) du même document a fait l'objet d'un vote au scrutin secret, qui a donné les résultats suivants : 10 voix pour, 2 contre et 5 abstentions.

37. Le Comité a émis un avis favorable quant au contenu du document CCIU/III/7 dont il a pris acte.

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET DES BIRPI
POUR L'ANNEE 1966

38. Le Comité a examiné les documents CCIU/III/4 et 9.

39. M. BOGSCH (BIRPI) a attiré l'attention du Comité sur les points les plus importants de ces documents. Il a également porté à la connaissance du Comité le contenu d'une lettre récemment adressée par le Gouvernement hongrois au Directeur des BIRPI invitant ce dernier à convoquer en 1966, à Budapest, un Symposium est-ouest sur les aspects pratiques de la protection de la propriété industrielle. Le Directeur serait heureux d'accepter cette offre.

40. M. LABRY (France) et M. ANGHEL (Roumanie) ont exprimé leur souci au sujet du déficit croissant de l'Union de La Haye.

41. M. GRANT (Royaume-Uni) a déclaré qu'il était indispensable de distinguer entre activités essentielles et activités simplement souhaitables, étant donné la nécessité de procéder à des économies, et qu'il doutait que le Séminaire latino-américain de droit d'auteur, le Comité d'experts pour l'établissement d'une loi-type sur le droit d'auteur pour les pays africains anglophones, et le programme de stages dans le domaine du droit d'auteur puissent être considérés comme constituant des activités essentielles.

42. M. KISS (Hongrie), tout en se félicitant des progrès réalisés au cours de l'année précédente, a demandé pendant combien de temps pourrait suffire une nouvelle augmentation du plafond des contributions. Des augmentations fréquentes sont à déconseiller.

43. M. ROHMER (France) a exprimé son souci au sujet de ce qui semble être un dépassement du plafond de 700.000 francs suisses de l'Union de Berne dans le budget de cette Union, étant donné qu'il serait très difficile d'envisager déjà de nouvelles augmentations des contributions.

44. M. LUND (Danemark) a déclaré partager les appréhensions des orateurs précédents.

45. M. GRANT (Royaume-Uni) a suggéré que le Directeur des BIRPI accepte l'offre du Gouvernement hongrois quant à la convocation d'un Symposium est-ouest à Budapest.

46. M. MORF (Suisse) a déclaré qu'il était indispensable de limiter les dépenses au niveau des recettes. Il a demandé quel était le montant des travaux d'aménagement du bâtiment qui devraient être financés par le moyen d'un prêt de la Caisse de retraite.

47. M. LABRY (France) a rappelé que son Gouvernement a toujours estimé et estime toujours qu'un plafond de 900.000 francs suisses pour l'Union de Paris était insuffisant. Mais, étant donné que c'est là le plafond actuellement en vigueur, les dépenses doivent demeurer contenues dans cette limite, et le recours à des fonds de réserve ne devrait avoir lieu qu'exceptionnellement et à titre tout à fait provisoire.

48. M. MAZARAMBROZ (Espagne) a proposé qu'une nouvelle source de revenus soit constituée en faveur des BIRPI: chaque fois qu'un déposant désire bénéficier de la Convention de Paris en invoquant un droit conventionnel de priorité, il devrait payer une taxe minimale, qui serait perçue par les offices nationaux de propriété industrielle et transmise par ces derniers aux BIRPI. Cela pourrait se faire par le moyen de l'apposition d'un timbre sur toute demande invoquant la priorité, ces timbres étant mis en vente par les BIRPI.

49. M. DE SANCTIS (Italie) a rappelé l'opposition de la Délégation italienne, exprimée l'année précédente, à certaines activités des BIRPI dans le domaine de l'assistance aux pays en voie de développement, dans le cadre de l'Union de Berne. Il a réclamé des économies dans la gestion de cette Union.

50. M. WINTER (Etats-Unis d'Amérique) a fait l'éloge du projet de programme et de budget et a déclaré l'accepter. Il a proposé que le Gouvernement suisse invite les Etats membres de l'Union de Paris qui ne l'ont pas encore fait à accepter le plafond de 900.000 francs suisses.

51. M. ANGHEL (Roumanie) a insisté pour que l'Union de Berne ne puise pas dans son fonds de réserve.

52. M. HAERTEL (République fédérale d'Allemagne) a rappelé que son Gouvernement avait déclaré accepter le nouveau plafond de 700.000 francs suisses pour l'Union de Berne, si la majorité l'acceptait également; étant donné que cette condition a été remplie, l'acceptation de son Gouvernement n'est plus assortie d'aucune réserve.

53. M. FINNISS (France) a exprimé l'opinion qu'un plafond de 900.000 francs suisses semble être suffisant pour 1966, mais qu'il est à peu près certain qu'il sera insuffisant dès 1967.

54. Le Directeur des BIRPI a relevé que tout déséquilibre budgétaire ne peut être que provisoire. Il a assuré le Comité qu'il présenterait des projets de budget dans le cadre des plafonds de 900.000 et de 700.000 francs suisses pour les Unions de Paris et de Berne, respectivement. Toutes les activités prévues au programme sont la conséquence des opinions et des directives formulées précédemment par les comités compétents qui ont fixé comme objectifs principaux l'expansion territoriale des Unions, l'assistance aux pays en voie de développement et la collaboration avec les Nations Unies. En ce qui concerne l'Union de Berne, il a offert d'éliminer du programme la réunion envisagée des pays africains anglophones, à laquelle s'oppose le représentant du Royaume-Uni, mais a demandé le maintien du Séminaire latino-américain et du programme de stages.

55. M. BOGSCH (BIRPI) a souligné que le budget de l'Union de Berne n'était pas déficitaire si les fonds de 1965 non utilisés étaient virés au compte 1966. Le déficit envisagé de l'Union de Paris - environ 8.000 dollars - était minime, transitoire et amplement couvert par un fonds de réserve dix fois plus important. Le déficit des Unions de La Haye et de Madrid était également minime et c'est la raison pour laquelle le Directeur des BIRPI ne propose pas d'augmenter le montant des taxes. Il serait heureux si ces taxes étaient augmentées. La question relève exclusivement des gouvernements des Etats membres des Unions de Madrid et de La Haye. Le chiffre demandé par le représentant de la Suisse en ce qui concerne le montant des travaux d'aménagement du bâtiment devant être financé par un prêt de la Caisse de retraite s'établira environ entre 300.000 et 400.000 francs suisses.

56. Le Comité a pris acte du contenu des documents CCIU/III/4 et 9 et a exprimé un avis favorable à leur sujet, étant entendu que :

- (a) le Comité d'experts de l'Union de Berne envisagé pour adapter à l'usage des pays anglophones la loi-type africaine sur le droit d'auteur sera supprimé du programme;
- (b) un Symposium de propriété industrielle est-ouest, à convoquer par le Directeur à Budapest, sera ajouté au programme.

APPROBATION DU PRESENT RAPPORT

.....

CLOTURE DE LA SESSION

.....